

Québec Direction de l'aménagement de la faune
du Bas-Saint-Laurent
Secteur Faune QuébecPAR COURRIER ET PAR TÉLÉCOPIE

Le 18 septembre 2006

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna

Madame,

En référence aux modifications apportées au projet en août et septembre 2006 (DA46.1 à DA46.3), nous vous transmettons notre avis sur les aspects reliés au dragage et à l'aménagement de la falaise :

DRAGAGE

Les travaux de dragage qui seront effectués pour l'aménagement des structures maritimes nécessaires à l'implantation du terminal méthanier vont générer des matériaux à excaver que le promoteur désire éliminer. Nous ne croyons pas que la méthode retenue exige des périodes de restrictions pour les travaux. Nous désirons quand même souligner à la commission que ces matériaux de dragage ne devraient pas être déversés dans l'habitat du poisson mais plutôt éliminés dans un site terrestre autorisé.

AMÉNAGEMENT DE LA FALAISE

Compte tenu que le nouvel aménagement du site prévoit un talus en bordure de la falaise, incluant un chemin et une clôture à son sommet, nous considérons que ces modifications auront des répercussions négatives à l'égard du site de nidification du faucon pèlerin. Nous sommes très préoccupés par cette situation et nous demandons à la commission, d'exiger du promoteur, des mesures de mitigation qui permettront à cette espèce d'utiliser un site alternatif à proximité. Les mesures de mitigation devront être assorties d'une obligation de résultat.

Espérant que le tout vous donnera satisfaction, je vous prie d'agréer, Madame, mes meilleures salutations.

GV/fb


Guy Verreault
Biologistec. c. M. Alain Lachapelle, MRNF, Secteur Faune Québec
M. Nelson Fournier, MRNF, Secteur Faune Québec